

Bagnolet, le 22 juillet 2024

Le bureau syndicale CGT de Bagnolet
13 rue Pierre et Marie Curie
93170 Bagnolet

Monsieur Tony DI MARTINO
Président du CCAS de Bagnolet
Mairie de Bagnolet
Place Salvador Allende
93170 Bagnolet

Monsieur le Président du CCAS,

En date du 2 juillet 2024, suite à la réunion d'information syndicale destinée aux agents du CCAS, nous souhaitons vous faire part de la détérioration du climat et de la souffrance au travail exprimées par les agents du CCAS.

Effectivement, les services du CMPP, du service social, de l'accès aux droits, du GAOF, du service animation retraités et du SASAD soutiennent de manière unanime un climat général qui compromet l'exécution de leurs missions et des situations de souffrance qui se sont multipliées ces derniers mois, entraînant des conséquences graves sur la santé mentale et psychologique des agents du CCAS.

Les agents font part de leurs revendications telles que :

- Le manque de personnel au service social, au pôle GAOF, au SSIAD, ainsi que des processus de recrutement trop longs, ce qui entraîne des situations de souffrance chez les agents et une augmentation de l'insatisfaction du public, voire de l'agressivité en raison du manque de personnel.
- Une réorganisation sans consultation du personnel et sans respect l'avis du CST au préalable avec le gel des postes indispensable aux missions dévolues aux agents du CCAS.
- Des fins de contrats injustifiées qui ont des répercussions sur la qualité du travail et une charge de travail excessive créant du stress et des épuisements professionnels.
- L'intervention du Cabinet du Maire et du DGS dans les affaires du CCAS, allant jusqu'à demander des informations et des demandes sociales qui sont soumises à la confidentialité et au secret professionnel. Il est regrettable de constater un positionnement inapproprié de ces acteurs de la commune de Bagnolet, qui ne respecte pas la réglementation et le statut des agents du CCAS.
- Des abus de pouvoir et des ordres en contradiction avec les missions des agents.
- Le manque de respect de l'application de la prime CIA en accord avec la délibération de l'assemblée délibérante. Effectivement, certains agents ont obtenu une rémunération de 300 € au lieu de 600 € alors que le supérieur hiérarchique a bien validé et signer l'évaluation en précisant très clairement que les objectifs étaient dépassés. De plus, les responsables de services ont été chargés de modifier l'évaluation globale après plusieurs semaines de

l'entretien initial. D'après les agents, l'évaluation globale des évaluations de certains agents a été altérée par un correcteur à l'insu et sans consentement de l'agent évalué. La demande de modification des évaluations des agents du CCAS est issue d'une demande explicite de la direction du CCAS qui a été reçue en avril 2024. De cette manière, les cadres ont été contraints d'effectuer une modification en dehors des critères et des règles de l'entretien professionnel, ce qui a entraîné un sentiment de mépris, un manque de reconnaissance du travail et une atteinte à leur droit à une rémunération égalitaire dans le respect de la délibération du conseil d'administration du CCAS.

- Un manque de considération manifeste et qui se poursuit avec un manque de reconnaissance envers les agents dans l'exercice de leurs responsabilités, ce qui entraîne une situation de souffrance inédite depuis 2 ans.
- Les violences subies par les employés du service social ont entraîné diverses interruptions de travail et un manque de soutien de la part de l'employeur, avec le refus de la demande de protection fonctionnelle de l'autorité malgré la présence de plusieurs témoins. De plus, les agents ont été mis en cause dans leur expertise en tant que professionnels du travail social par des tiers qui n'ont aucune légitimité institutionnelle et juridique. Leur état de santé a été altéré par cette situation. Les agents mettent en évidence votre absence de soutien et d'objectivité dans le traitement des dossiers sociaux et notamment lors de la journée du 14 mars 2024. Cette situation met en péril le travail social et l'accompagnement des bénéficiaires, ainsi que le non-respect des données relatives au secret professionnel. Les agents redoutent les conséquences à terme sur leur travail et les situations de pression visant à les faire partir.
- Les situations d'intimidation, de calomnies, de vexation et de dégradation des conditions de travail sont observées dans le même esprit, dans le but de créer un climat délétère et de faire partir certains agents du CCAS. La nouvelle direction met en place une menace de réorganisation visant à faire partir et/ou supprimer des postes afin de sanctionner les agents indésirables et de transférer et/ou supprimer des services.
- La non prise en compte de la pénibilité tant au niveau du régime indemnitaire et lors de la modification du temps de travail. Nous vous avons demandé à plusieurs reprises des négociations et une transparence

Ce climat délétère exprimé par les agents du CCAS, nous obligent à solliciter dans un premier temps, à mettre fin aux situations de souffrances et aux pressions exercées sur les agents. Aussi, nous souhaitons une rencontre avec une délégation afin de trouver des solutions favorables à court et moyen terme. Aussi, compte tenu du niveau d'alerte nous vous demandons de convoquer la formation spécialisée F3SCT conformément à la réglementation.

Dans l'attente d'une réponse rapide, recevez Monsieur le Président du CCAS, nos salutations distinguées.

Pour le bureau CGT des Territoriaux Bagnolet.
Syndicat CGT des Territoriaux
de BAGNOLET
13, rue P et M Curie - 93170 BAGNOLET

Copie aux membres du Conseil d'administration du CCAS et à la Vice-Présidente.